

Département de la Manche  
Arrondissement de Saint-Lô  
Canton de Pont-Hébert

**Commune de SAINT-CLAIR-SUR-L'ELLE**

**REPUBLIQUE FRANCAISE  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation  
03 septembre 2024  
Date d'Affichage  
17 septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Mme Maryvonne RAIMBEAULT, Maire.

**Nombre de conseillers :**

En exercice : 15  
Présents : 14  
Votants : 15

Étaient présents : MM. Maryvonne RAIMBEAULT, Jean-Marc VARIN, Philippe GAILLARDON, Laëtitia DUBOSCQ, Annick PLANTEGENEST, Pauline BOSCHER, Stéphane LECHANOINE, Benoît LAVARDE, Anne-Marie RABEC, Yohann GARREAU, Floriane VISART DE BOCARMÉ, Maryline VAUTIER, Raymond GIRARD, Serge ANFRAY.

Mme Annick PLANTEGENEST remplit les fonctions de secrétaire.

Était absente excusée et représentée : Mme Fabienne LENOËL qui donne pouvoir à Mme Laëtitia DUBOSCQ.

**OBJET : DÉLIBÉRATION 2024 - N°09/01 : ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS  
AUX ASSOCIATIONS**

Madame le Maire rappelle la délibération 2024 - N°07/01 du 4 juillet 2024 attribuant les subventions aux associations.

L'association EOLE avait transmis un dossier non complet et l'association Vélo Club de l'Elle avait indiqué transmettre le dossier plus tard.

L'association EOLE demande une subvention de 165 € pour du matériel de renforcement musculaire, de 400 € pour l'achat de tentes et de 100 € pour une bâche publicitaire.

Madame le Maire demande à ce que les subventions soient votées par ligne. En effet, Monsieur Serge ANFRAY étant membre de bureau dans l'association « Vélo Club de l'Elle ».

Les subventions versées pour l'année 2024 aux associations sont ainsi votées :

**Subventions imputées à l'article 65748 du budget communal**

- A l'unanimité :	
- Vélo Club de l'Elle	150.00 €
- EOLE	165.00 €
- A 14 voix POUR et une abstention (Y. GARREAU)	
- EOLE	100.00 €
	<hr/>
Total :	415.00 €

En revanche, le conseil municipal ne vote pas la demande de subvention pour l'achat de tentes. Le conseil municipal préconise l'achat de tentes en commun pour toutes les associations.

Ainsi délibéré à Saint-Clair-sur-l'Elle, les jour mois et an susdits.

Pour extrait conforme

<p>Le secrétaire de séance Annick PLANTEGENEST</p>	<p>Le Maire Maryvonne RAIMBEAULT</p>
	 